



Informations concernant le service militaire pour les futurs médecins militaires

Coordination des études universitaires et de la formation militaire de cadre

Recrutement

Au cours du processus de recrutement, votre aptitude au service militaire sera évaluée et une décision sera prise quant à votre affectation dans l'armée. La convocation au recrutement est envoyée sous la forme d'un ordre de marche par le canton de résidence. Le recrutement dure au maximum trois jours et a lieu au plus tôt douze mois et au plus tard trois mois avant le début de l'école de recrues (ER). Les conscrits sont convoqués au recrutement au plus tard dans l'année où ils atteignent l'âge de 24 ans.

Remarque

Faites une demande auprès de l'officier de recrutement pour effectuer l'ER en été en tant que soldat sanitaire ou soldat d'hôpital. Cela vous permettra une planification optimale de vos études universitaires et de votre service militaire.

École de recrues (avec école de sous-officiers en médecine militaire intégrée)

Carrière réglementaire, ER départ n° 2 (semaine de calendrier 27)

Vous effectuez en été votre école de recrues de 12 semaines au total (avec l'école de sous-officiers en médecine militaire intégrée, ESO méd mil). Cette école de recrues ne peut pas être divisée. L'école de recrues doit être effectuée au plus tôt trois mois et au plus tard douze mois après le recrutement (généralement entre 19 et 25 ans).

En plus de la formation militaire générale de base, vous acquerez des connaissances médicales, serez préparé aux situations d'urgence et aux accidents, entraînerez votre résilience et apprendrez à diriger (admission au module de certification de l'Association suisse pour la formation des cadres ASFC).

Il est également possible d'obtenir des certificats, notamment pour l'évaluation systématisée du patient traumatisé (PHTLS®) et pour la réanimation de base et le défibrillateur externe automatisé Basic Life Support et Automated external defibrillation (BLS-AED).

Obtention des places à l'université avec test d'aptitudes pour les études de médecine

Le test d'aptitudes pour les études de médecine (AMS) a lieu la semaine de calendrier 27. Vous aurez un congé personnel pour passer le test. En règle générale, vous recevrez le résultat du service responsable dans la semaine de calendrier 32.

- Si vous réussissez le test d'aptitude AMS, vous effectuez les 12 semaines d'école de recrues et pourrez ensuite commencer vos études en semaine de calendrier 38.
- Si vous échouez au test d'aptitude et n'obtenez pas de place d'étude, vous effectuerez le reste de votre école de recrues en tant que soldat d'hôpital ou soldat sanitaire (18 semaines au total).

Obtention des places d'études sans test d'aptitudes pour les études de médecine

Vous effectuerez les 12 semaines de l'école de recrues (avec l'école de sous-officiers en méd mil intégrée).

Reconnaissance

- L'accomplissement des 12 semaines d'école de recrues (avec école de sous-officiers en méd mil intégrée) est reconnu comme équivalent au stage de soins (respectivement en exempté) par les écoles supérieures suivantes:
 - Université de Bâle
 - Université de Berne
 - Université de Fribourg
 - Université de Lausanne
 - École polytechnique fédérale de Zürich (EPFZ)
- Certificats:
 - PHTLS®
 - BLS-AED
 - Admission à la certification du module ASFC

Remarque

- Une politique de congés spéciale est en vigueur lors de la semaine de calendrier 38, afin que vous puissiez assister au début des cours à l'université.
- Vous ne serez pas convoqué pendant vos études (période entre l'école de recrues et le cours de cadres en médecine militaire)
- Vous effectuerez le reste de votre école de recrues même après l'âge de 25 ans (18 semaines au total) dans l'éventualité où vous échouez durant la formation militaire de cadre pour devenir officier, à l'examen fédéral ou en cas d'arrêt de vos études en médecine humaine.

ER départ n° 1 (semaine de calendrier 3)

Le début de l'école de recrues départ n° 1 n'est pas favorable parce qu'il n'est pas idéalement combinable avec les études universitaires.

Si vous êtes convoqué pour cette école de recrues et que vous avez l'intention d'effectuer des études de médecine, faites une demande de déplacement de service pour la carrière réglementaire c'est-à-dire l'ER départ n° 2.

Si vous effectuez déjà l'école de recrues départ n° 1 et prévoyez des études de médecine, faites une demande de libération anticipée après 12 semaines afin que vous puissiez être convoqué plus tard pour la partie "ESO méd mil" (6 semaines) de l'école de recrues départ n° 2.

Cours de cadres médecine (École d'officiers en médecine militaire)

Vous allez être formés à la fonction d'officier dans le Cours de cadres médecine (CC méd) et promu au grade de lieutenant à la fin de cette formation. Cette formation a lieu à chaque fois au début de l'été (semaines de calendrier 19-26) et en automne (semaines de calendrier 36-43) et dure 8 semaines. Sur demande, elle peut être divisée en deux parts à durée égale (4 semaines).

Les contenus d'apprentissage sont basés en première ligne sur la médecine d'urgence et de catastrophe. En outre, divers certificats peuvent être obtenus, notamment, l'Advanced Cardiovascular Life Support (ACLS®), Advanced Trauma Life Support (ATLS®) et Prehospital Trauma Life Support (PHTLS®).

Reconnaissance

- Les 8 semaines du CC méd seront validées pour votre année de stages.
- Certificats:
 - ACLS®
 - ATLS®
 - PHTLS®

Remarque

Le CC méd ne peut être effectué qu'après le début des études de Master. Vous aurez à ce stade les connaissances préalables nécessaires pour assimiler la matière enseignée et réussir les cours civils.

Service pratique

Le service pratique (S prat) dure 12 semaines et doit être effectué au plus tard 3 ans après l'obtention du diplôme fédéral de médecine humaine. Il commence, en général, en début des écoles de recrues à la semaine de calendrier 3 ou 27. Si nécessaire, une demande de fractionnement peut être effectuée.

Vous serez affectés aux soins médicaux de base, sous la supervision de médecins, dans une infirmerie ou un ambulatoire ou dans un centre médical de région (CMR).

Reconnaissance

Le service pratique est reconnu pour les titres de spécialistes FMH suivants:

- Médecine interne générale (formation avancée)
- Dermatologie et vénéréologie
- Chirurgie de la main
- Psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent
- Néphrologie
- Urologie

Cours de répétition

Vous effectuez des cours de répétition annuels selon la convocation reçue (19-26 jours) et selon votre incorporation.

Formation continue

Le cours de spécialistes (C spéc) a lieu une fois pour toute la durée de votre service militaire et est généralement effectué après trois cours de répétition. Il contribue à la formation continue des médecins militaires, au cours de laquelle les médecins rafraîchissent leurs connaissances médicales en matière de soins médicaux de base.

En outre, le Centre de compétence pour la médecine militaire et de catastrophe (Cen Comp MMC) propose certains cours civils selon sa fonction au sein de l'armée. Ces cours contribuent à rafraîchir et développer les compétences des médecins militaires.

Reconnaissance

Des certificats ou des points de crédit civils peuvent être obtenus pour les cours du Cen Comp MMC.

Aperçu du service militaire pour les futurs médecins militaires

		Jours de service	Période										
École de recrues													
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	82	Avant le début des études ou entre la 1 ^{ère} et la 2 ^{ème} année d'étude
ER (avec ESO méd mil intégrée)													
Pas de convocation militaire													Entre la 2/3 ^{ème} et la 5/6 ^{ème} année d'étude
Cours de cadres médecine													
1	2	3	4	5	6	7	8	54	Pendant l'année de stages ou après la 5 ^{ème} année d'étude				
CC méd													
Service pratique													
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	82	Accomplissement durant une école de recrues dans un délai de 3 ans après l'obtention du diplôme fédéral
S prat													
Service d'instruction des formations													
CC	1	2	3	238	Durant la phase de perfectionnement ou de formation continue civile								
CR annuel													
Cours Cen comp MMC													
C spéc méd mil													
		Total = 456 jours											
(si nécessaire 50 jours supplémentaires en tant que spécialiste) = max. 506 jours													

Contacts

État-major de l'armée – Affaires sanitaires
Centre de compétence pour la médecine militaire et de catastrophe
Téléphone: 058 464 27 60
Courriel: info-mkm.astab@vtg.admin.ch
Internet: www.mkm-mmch.ch

Pour les incorporations, les convocations et les changement d'incorporation/fonction

Commandement de l'Instruction
Personnel de l'armée
Téléphone: 058 464 27 92
Courriel: personnelles.persa@vtg.admin.ch
Internet: www.armee.ch/pers-a

Autres liens

Recrutement

www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/conscrits/rekrutierung.html

Organisation école de recrues et études

www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/conscrits/armee-et-les-etudes.html

Informations générales concernant le service militaire

www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire.html

Cours de cadres médecine / EO des médecins militaires 41

www.vtg.admin.ch/fr/organisation/kdo-ausb/foaplog/ccmed.html

Etudes de médecine / test d'aptitude

www.swissuniversities.ch/fr/service/inscription-aux-etudes-de-medecine/test-daptitudes

Affaires sanitaires

www.vtg.admin.ch/fr/organisation/etat-major-de-larmee/Affaires-sanitaires.html

Femmes dans l'armée

www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire/frauen-in-der-armee.html

Service Croix-Rouge (SCR)

<https://rkd.ch/fr/>